

Commune de Bas-Intyamou



LES CHRONIQUES DE BAS-INTYAMON

Table des matières:

Cartes d'identité, passeports et attestations	4
Accueil extrascolaire	5
Voyager en train ... Vente de cerises et pruneaux de table	6
Auberge communale Route cantonale – Enney	7
Patrouilleurs scolaires – Les enfants ont besoin de vous!	8
Correction de la ligne TPF	9
Déchets ménagers – déchetteries	10
Certificat environnemental	11
Résultats de nos radars pédagogiques	12
Grillez vos cervelas, pas la forêt!	13-14-15
Gym parents-enfants	16
Paroisse de Bas-Intyamou	17
La Voie des Alpes	18
Jeunesse Enney "Le Cyclamen"	19
Horaire de l'administration communale	20

Cartes d'identité, passeports et attestations

Cartes d'identité:

Pour effectuer une demande de carte d'identité, vous devez vous présenter personnellement à l'administration communale. Vous avez besoin de:

- Une photo de bonne qualité et récente (nous conseillons de vous rendre chez un photographe)
- Votre ancienne carte d'identité pour l'annulation

Les enfants doivent être accompagnés d'un parent, qui doit aussi contresigner la demande.

La carte d'identité coûte CHF 70.00 pour les adultes et CHF 35.00 pour les enfants. Elle se paie au comptant, au moment de la commande.

Pensez au délai de commande qui est de 10 jours !

Vous pouvez également vous rendre directement au service de la population et des migrants à Fribourg ; ils vous prendront en photo sur place, il n'est pas nécessaire d'apporter une photo.

Il est conseillé de prendre rendez-vous au préalable : 026 305 15 26

Passeports:

Vous devez obligatoirement vous rendre au service de la population et des migrants pour faire établir le passeport.

Il est conseillé de prendre rendez-vous au préalable : 026 305 15 26

Attestations:

Pour que votre enfant mineur puisse se rendre à l'étranger sans ses parents mais accompagné d'un adulte, la commune produit des attestations d'autorisation de sortie du territoire suisse.

Accueil extrascolaire

La commune de Bas-Intyamou offre aux parents la possibilité de faire garder leurs enfants en âge de scolarité à l'accueil extrascolaire ; deux animatrices sont chargées de veiller sur eux et différentes activités sont proposées : lecture, jeux, jeux de société, dessins, bricolage, jeux à l'extérieur, coin pour les devoirs, etc.

Cette structure de garde occupe des locaux à l'école d'Estavannens et fonctionne selon l'horaire suivant :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin	06h30- 08h00	06h30- 08h00	06h30- 08h00	06h30- 08h00	06h30- 08h00
Midi	11h35- 13h35	11h35- 13h35	11h35- 13h35	11h35- 13h35	11h35- 13h35
Après- midi-soir	15h15- 18h00	15h15- 18h00	13h35- 15h15	15h15- 18h00	15h15- 18h00

La tranche horaire du matin comprend le petit-déjeuner, celle du midi le repas qui est pris en commun, et celle de l'après-midi un goûter.

Les parents amènent les enfants pour la première tranche du matin et viennent les chercher à la fermeture du soir. Pour la tranche de midi, les enfants utilisent les bus scolaires.

Les enfants peuvent être inscrits en tout temps, pour une période déterminée, ou pour des gardes ponctuelles.

Pour tout renseignement : ☎ 026 921 81 00 – Administration communale

Le Conseil communal

Voyager en train

Deux cartes journalières permettant de voyager sur le réseau CFF, TPF et autres compagnies, sont en vente à la cafétéria du Home de l'Intyamon, au prix de CHF 45.00/pièce.

Deux adresses pour les renseignements et les réservations :

www.sugarcube.ch/home/fr/

Le lien figure aussi sur notre site internet : www.bas-intyamon.ch

ou

Cafétéria du Home de l'Intyamon
1666 Villars-sous-Mont
026 928 44 45

Bon voyage !



Vente de cerises et pruneaux de table

La commune a décidé de renoncer totalement à la vente des fruits de table aux habitants.

Nous vous recommandons de vous adresser aux commerçants de la commune qui ont à cœur de vous servir au mieux.

Auberge communale

Mise en location :

Le Conseil communal a mis en location l'auberge de la Couronne à Enney. Le délai pour déposer les dossiers échouait au 30 juin. Plusieurs dossiers nous sont parvenus et le Conseil communal va auditionner les candidats pour faire connaissance et affiner les projets dans le courant de l'été. Il espère que le nom du futur tenancier sera connu en automne afin que ce beau projet puisse démarrer à la fin de l'année.

Circulation :

La sortie de la Route de la Scie sur la route cantonale n'est pas optimale, voire même dangereuse en raison des barrières, camions et autres véhicules qui pourraient stationner au bord du chantier.

Nous proposons à ceux qui le souhaitent, d'emprunter la Route du Tôt et de rejoindre la route cantonale par la nouvelle route de liaison, où la visibilité y est plus dégagée.

Route cantonale – Enney

Le signal 50 km/h sera avancé d'environ 25 m, afin que les véhicules circulent moins vite à la croisée avec la nouvelle route de liaison vers le quartier du Tôt à Enney.

Patrouilleurs scolaires – Les enfants ont besoin de vous !

Patrouilleurs scolaires et sécurité de nos enfants.

Afin de pouvoir perdurer avec notre fidèle équipe de patrouilleurs à Enney, à la rentrée d'août, il nous manque 2 personnes, parents, pour compléter le planning et ainsi assurer la sécurité de vos enfants lors du passage de la route.

Pour valider des patrouilleurs au passage piéton, nous devons assurer à la police la présence de deux adultes sur place à chaque fois.

Il s'agit de sécuriser le passage piéton 4 X par jour pour les élèves durant des périodes de 15 minutes.

Votre engagement, même s'il n'est possible que 1 X 15 minutes par semaine serait déjà précieux.

Une rémunération vous est allouée pour chacune de vos présences.

La police cantonale se charge de votre formation sur place.

Si le planning n'est pas complet, le service des patrouilleurs sera annulé, et il appartiendra alors à chacun de former ses enfants à traverser la route

Pour tous renseignements s'adresser soit à:

Anne-Marie Seydoux	Conseillère communale	079 / 473 54 27
Cornelia Chassot	Patrouilleuse Scolaire	079 / 267 27 94
Mélissa Terrettaz	Patrouilleuse Scolaire	079 / 857 52 23

Correction de la ligne TPF

Service de la Mobilité

Transports publics fribourgeois Infrastructure (TPF Infra) SA
Renouvellement du tronçon Gruyères-Enney

Demande d'approbation des plans selon la procédure ferroviaire ordinaire

Communes:

Gruyères, Bas-Intyamon

Requérante:

Transports publics fribourgeois Infrastructure (TPF Infra) SA

Objet:

Le projet concerne le renouvellement de l'infrastructure et de la superstructure de la ligne ferroviaire entre Gruyères et Enney du km 24.070 au km 26.650. Dans le cadre de ce renouvellement, le tracé est corrigé pour augmenter le confort des passagers, la vitesse de ligne est légèrement modifiée et les installations de sécurité sont adaptées en conséquence.

Pour les détails, il y a lieu de se référer au dossier de plans.

Procédure:

La procédure est régie par les articles 18ss de la loi fédérale sur les chemins de fer (LCdF; RS 742.101), par l'ordonnance sur la procédure d'approbation des plans des installations ferroviaires (OPAPIF; RS 742.142.1) et par la loi fédérale sur l'expropriation (LEx; RS 711). L'Office fédéral des transports (OFT) conduit la procédure.

Mise à l'enquête:

Les plans du projet peuvent être consultés, du **29 juin au 30 août 2018**, auprès de:

- l'Administration communale de Gruyères, rue du Bourg 33, 1663 Gruyères
- l'Administration communale de Bas-Intyamon, route du Tôt 1, 1667 Enney

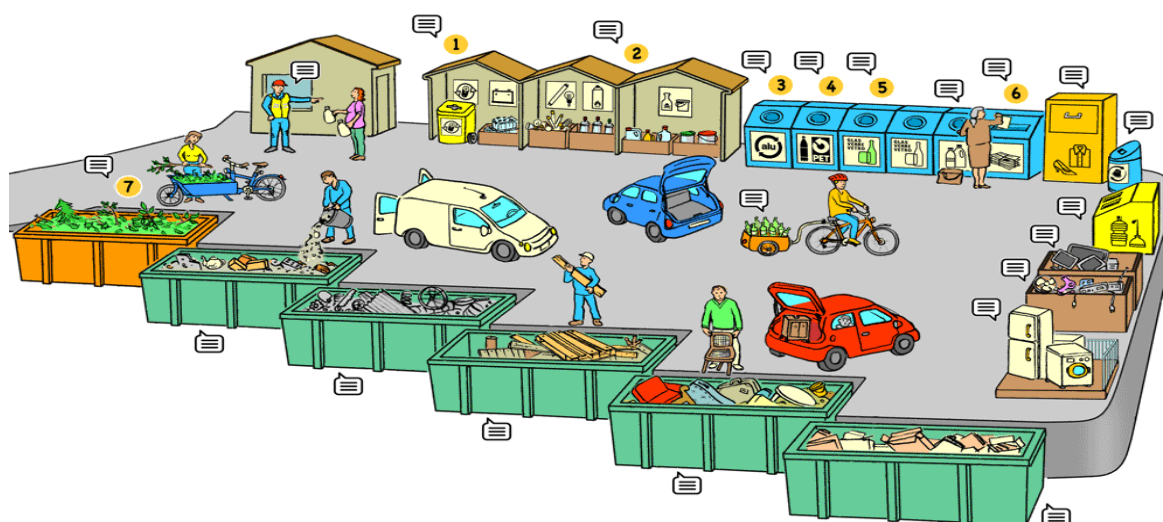
Déchets ménagers – déchetteries

Les déchetteries sont ouvertes ainsi:

SITE ENNEY	Heures d'hiver (1er novembre au 31 mars)		Heures d'été (1er avril au 31 octobre)	
	mardi	13h30	14h30	13h30
mercredi	17h30	18h00	17h30	19h00
samedi	10h00	11h30	9h00	12h00

SITE GRANDVILLARD	Heures d'hiver (1er décembre au 31 mars)		Heures d'été (1er avril au 30 novembre)	
	mardi et jeudi	18h00	19h00	17h30
mercredi	10h00	11h00	10h00	11h00
samedi	10h00	12h00	10h00	12h00

Nous incitons chaque personne à déposer ses déchets dans les endroits et conteneurs prévus à cet effet dans nos déchetteries.



PET-RECYCLING SCHWEIZ



CERTIFICAT ENVIRONNEMENTAL

**ADMINISTRATION COMMUNALE
1667 ENNEY**

point de collecte de PET-Recycling Schweiz, a collecté un total de

1313 KILOGRAMMES

de bouteilles à boissons en PET en 2017. Ces quelques 47662 bouteilles ont été recyclées par PET-Recycling Schweiz puis transformées en PET recyclé de qualité. Outre la production de matières premières précieuses, cette collecte a permis les économies suivantes en faveur de l'environnement:



**ENVIRON 3939 KILOGRAMMES
DE GAZ À EFFET DE SERRE**



**ENVIRON 1247 LITRES
DE PÉTROLE**

L'élimination correcte des bouteilles à boissons en PET est un moyen simple de promouvoir la protection du climat, d'économiser l'énergie, de réduire les déchets et de préserver les énergies non renouvelables. Merci pour votre engagement. Chaque bouteille compte!



Jean-Claude Würmli
Directeur


PET-Recycling Schweiz, Naglerwiesenstrasse 4, 8049 Zurich, info@prs.ch, petrecycling.ch

Résultats de nos radars pédagogiques


Le village de d'Enney a été contrôlé sur la route des Rez dans la zone artisanale ainsi que dans le quartier des Auges du 13 mars au 21 juin 2018.

Routes limitées à 50km/h

Radars placés vers ATN


Sens arrivant : rte cantonale  Estavannens
Vitesse moyenne 46 Km/h
Vitesse maximale mesurée 149 Km/h

20,53% des usagers dépassent la vitesse de 50 Km/h

Sens partant : Estavannens  rte cantonale
Vitesse moyenne 47 Km/h
Vitesse maximale mesurée 119 Km/h

34,99% des usagers dépassent la vitesse de 50 Km/h

Radars placés dans la propriété de M. J-D. Maradan

Sens arrivant : Carrière Grandjean  Camping
Vitesse moyenne 43 Km/h
Vitesse maximale mesurée 98 Km/h

14,4% des usagers dépassent la vitesse de 50 Km/h

Sens partant : Camping  Carrière Grandjean
Vitesse moyenne 45 Km/h
Vitesse maximale mesurée 198 Km/h

24,26% des usagers dépassent la vitesse de 50 Km/h

Les radars sont placés dans les villages en tant que prévention contre la vitesse. En aucun cas la commune ne peut sanctionner les conducteurs des véhicules.

Le Conseil communal



Grillez vos cervelas, pas la forêt!

Partir en forêt, allumer un feu, griller des cervelas: l'été est là! La forêt offre un havre de fraîcheur pour échapper à la chaleur écrasante de la ville. A propos: a-t-on le droit de faire du feu en forêt? Voici quelques règles (simples et de bons sens) pour que la grillade ne tourne pas à la catastrophe.

La forêt offre un refuge idyllique lors des grandes chaleurs estivales. Les arbres font des miracles: ils dispensent une ombre bienfaisante et évaporent des quantités d'eau, ce qui a pour effet de dissiper la chaleur; la température en forêt est ainsi toujours inférieure de deux-trois degrés, au moins, à celle qui règne en terrain ouvert. En plus, la couleur verte est apaisante. Et l'air de la forêt est plus respirable, plus pur aussi qu'en ville, car nombre d'arbres ont un pouvoir filtrant, sans oublier l'influence positive des substances aromatiques diffusée par les végétaux.

Alors, quoi de mieux qu'une excursion en forêt, avec un cervelas, un chiffon de papier et quelques allumettes dans le sac à dos? Prenez garde tout de même: si la forêt est bien pourvue pour surmonter les grandes chaleurs, une inattention de votre part peut vite transformer la balade en désastre!

De nombreux feux de forêt sont déjà à déplorer depuis le début de l'année. Le beau temps a attiré les gens dehors mais il a aussi augmenté les risques d'incendie. Il suffit que l'herbe soit sèche et que les buissons manquent d'eau pour qu'un feu se propage facilement, encore plus si le vent souffle. Selon l'Office fédéral de l'environnement (OFEV), on a recensé en moyenne 90 feux de forêt par an ces vingt dernières années, qui ont anéanti annuellement près de 370 hectares. La plupart des feux de forêt ont une origine humaine.

En Suisse, tout est ordonnancé comme du papier à musique. Les feux et grillades en forêt échappent toutefois à cette "réglementite" aiguë. Ni la législation fédérale sur la forêt, ni celles sur la chasse ou la protection de la nature n'interdisent explicitement les feux. Des interdictions ou des restrictions cantonales ou locales prévalent cependant en certains endroits. Dans plusieurs cantons, il n'est permis d'allumer du feu que dans les foyers officiellement autorisés. Avant d'aller faire des grillades, informez-vous

donc des prescriptions locales en vigueur. Les autorités peuvent aussi limiter ou interdire les feux de plein air en fonction de la situation. La carte des risques et les informations actualisées sont à consulter sur le site internet de l'OFEV www.waldbrandgefahr.ch.

Voici quelques «trucs» à respecter pour faire du feu en forêt:

- Dans toute la mesure du possible, utiliser les foyers déjà existants.
- Il est permis de ramasser du bois sec à l'entour: les brindilles de résineux conviennent bien pour l'allumage, les branches de feuillus plus épaisses fournissent de la braise. Laissez le bois pourri aux champignons et aux insectes: il génère plus de fumée que de feu. Sauf contre-indication, on peut se servir du bois mis à disposition près du foyer, avec la modération qui s'impose.
- Il est strictement interdit d'endommager ou d'abattre des arbres. Le bois «vert», en sève, brûle de toute façon très mal.
- Il est permis de prélever des pousses – de noisetier par exemple - pour fabriquer bâtons et brochettes.
- Le feu doit rester constamment sous surveillance. Eteignez complètement les flammes et les braises avant de partir.
- Renoncez à allumer du feu par vent fort ou par temps sec.
- Les mégots de cigarettes, les allumettes et autres déchets n'ont rien à faire en forêt.

La forêt offre plein de ressources et invite à la détente, autour d'un feu pour qui le souhaite. En agissant de manière responsable, vous prêtez à la forêt et à ses habitants le respect qui leur est dû. Et vous éviterez les incendies. ForêtSuisse vous souhaite un bel été, d'inoubliables moments dans les bois et vous dit «Bon appétit!»

Les feux et la nature

Les incendies provoqués par la foudre sont des événements naturels qui participent de la dynamique sylvicole. En ce sens, ils ne constituent pas des catastrophes pour les écosystèmes. Ils peuvent même avoir des effets positifs. Des organismes se sont hautement spécialisés et ne se développent que sur les terres brûlées. Ainsi en va-t-il du ciste à feuilles de sauge qui ne se trouve qu'en quelques stations au Tessin. Les graines de

cette espèce arbustive germent et croissent sur des sols réchauffés par le soleil et cette plante ne peut se développer qu'en milieux ouverts et en l'absence de végétation concurrente. Le ciste conquiert rapidement, mais pour un moment seulement, les surfaces de forêts incendiées. Reste que, dans notre petite Suisse, tout est mis en œuvre pour éviter les incendies de forêt qui mettent à mal ses fonctions. Ils constituent un danger pour l'homme, les lieux habités, et peuvent être source d'importants dommages économiques.

Toute personne est bienvenue en forêt, à pied comme à vélo, pour y courir ou, justement, faire une grillade. En Suisse, la loi garantit le libre accès aux forêts. Ces dernières ont toutefois chacune un propriétaire qui apprécie que ses hôtes s'y comportent avec le respect qui est dû aux plantes, aux animaux et à tous les habitants des bois. Le manuel du savoir-vivre en forêt peut être consulté sur le site internet de ForêtSuisse, rubrique «Amis des forêts».



La forêt l'été, c'est magique. La prudence est toutefois de mise si l'on fait du feu car une catastrophe est vite arrivée. Illustration Silvan Wegmann



Gym parents-enfants

Chers parents,

Le CS Neirivue Jeunesse organise des cours de gym parents-enfants les lundis de 9h15 à 10h15 à la halle de gym de Neirivue pour les enfants en âge préscolaire (année de naissance 2014-2015), accompagnés d'un parent. Nous nous calquons sur le calendrier scolaire et la cotisation est de Fr. 50.-/an. (Fr. 40.- si un grand de la fratrie est déjà dans la société).

La gym parents-enfants, qu'est-ce que c'est ?

La gym parents-enfants est un moment unique à partager avec votre enfant. Le but est d'encourager l'exercice physique auprès des enfants en leur proposant d'explorer de nouvelles sensations et de rencontrer d'autres enfants. La gym parents-enfants s'attache principalement à encourager l'épanouissement psychique et physique de l'enfant, ainsi qu'à transmettre une expérience de mouvement en groupe.

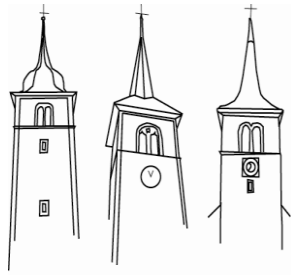
Si vous êtes motivés à intégrer notre groupe, enfiler votre training et vos plus belles espadrilles, la nouvelle saison démarre lundi 3 septembre 2018. Les premières leçons peuvent être des essais sans aucun souci.

Deux moniteurs s'occupent du groupe :

Vincent et Emilie
079 267 32 10

N'hésitez pas à nous contacter.
On vous attend avec plaisir 😊





Paroisse de Bas-Intyamon

1667 Enney

CCP 17-3459-6
☎️ paroisse@bas-intyamon.ch

La paroisse de Bas-Intyamon met au concours le poste de :

Caissier(-ère) paroissial(-e)

Entrée en fonction : à convenir

Les dossiers de candidature sont à envoyer d'ici au 15 août 2018 à l'adresse suivante :

**Paroisse de Bas-Intyamon
M. Yvan Jaquet - Président
Route du Fossard 6
1665 Estavanenns**

Pour tout renseignement, nous vous prions de vous adresser au Président, M. Yvan Jaquet, ☎️ 079 263 37 80, le soir.

Le Conseil de paroisse



La Voix des Alpes
Chœur mixte - 1667 Enney



Aux habitants de la commune de Bas-Intyamon,

Depuis un certain temps, au sein de notre chœur-mixte de La Voix des Alpes d'Enney, nous sommes confrontés à un réel manque d'effectif. Cet automne, sans l'arrivée de nouveaux chanteurs et chanteuses, nous ne serons plus en mesure d'assumer nos différentes prestations auprès des paroissiennes et paroissiens, soit pour une messe, une fête, un enterrement ou autres.

Cet appel est très important pour nous membres du chœur-mixte. Alors si ce message vous interpelle et que la vie dans notre communauté vous tient à cœur, nous vous donnons rendez-vous le mercredi 12 septembre 2018 à 20h00 à la salle des répétitions de l'ancienne école d'Enney.

Notre présidente, Bernadette Kaeser, se tient très volontiers à votre disposition pour tous renseignements complémentaires au no de tél. 026 921.26.50.



Jeunesse Enney
« Le Cyclamen »
1667 Enney

10ème édition du « Tournoi de Foot sur Savon » à Enney

Par la présente, la Société de Jeunesse d'Enney vous fait part de l'organisation de son Tournoi de Foot sur Savon à l'ancien terrain de foot du village.

Les jeunes invitent cordialement tous les habitants de la commune de Bas-Intyamon

Le samedi 21 juillet 2018 dès 8h

Vous allez y voir des matchs de football qui se dérouleront sur des terrains savonneux, ce qui donne un côté humoristique à la journée !



Le vendredi 20 juillet 2018 dès 19h

La Société de Jeunesse vous propose une soirée animée de concerts, avec "Les Vouèn", ainsi que "Sam & Mathieu" (du groupe The Kush Holes)

Tout au long du week-end, une cantine, un bar à vins, de l'animation ainsi que la possibilité de vous restaurer vous permettront de passer un moment convivial !

Les jeunes Enneysans se réjouissent de vous accueillir parmi les bulles !

La Société de Jeunesse d'Enney



HORAIRE

DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE

Adresse postale		Commune de Bas-Intyamon Route du Tôt 1, 1667 Enney
Téléphone		026 921 81 00
Fax		026 921 81 09
Web		www.bas-intyamon.ch
E-Mail		commune@bas-intyamon.ch

HEURES D'OUVERTURE

	Matin	Après-midi
Lundi	FERME	14H00 – 17H30
Mardi	08H30 – 11H30	FERME
Mercredi	FERME	FERME
Jeudi	FERME	14H00 – 19H00
Vendredi	08H30 – 11H30	FERME

Le bureau communal sera fermé du lundi 30 juillet au vendredi 17 août 2018 inclus. En cas d'urgence, vous pouvez nous contacter par courriel à l'adresse ci-dessus.